

# LES AIDES À L'EMBAUCHE

## Apprentissage

Pour les employeurs recrutant un apprenti quel que soit l'âge et le niveau de diplôme

Prime de 5000 euros au titre de la 1ère année du contrat pour les entreprises < 250 salariés

ou 2000 euros pour les entreprises > ou = 250 salariés

ou 6000 euros pour un apprenti en situation de handicap

Contrat à déposer auprès de l'OPCO

## Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC)

**Plus de prescription au 01/01/2025 en dehors du renouvellement des contrats déjà engagés**

Pour les employeurs du secteur associatif

CDD de 9 mois ou CDI

20 à 26h prises en charge à 40% ou à 50% si formation qualifiante

Durée jusqu'à 24 mois

Contactez la MLA, France Travail, Cap emploi ou le Conseil départemental

## Contrat Initiative Emploi Jeunes (CIE)

**Plus de prescription au 01/01/2025**

Pour les employeurs du secteur marchand

CDD d'au moins 6 mois ou CDI

30h prises en charge à 30% pendant 6 mois

## Emplois francs

**Plus de prescription au 01/01/2025**

Pour les employeurs du secteur marchand ou les associations recrutant un demandeur d'emploi résidant en QPV

CDD d'au moins 6 mois ou CDI

2500 euros pour un CDD, 5000€ par an pour un CDI